



1516 - UN CURÉ À ÉVITER ...

Le promoteur et Marguerite, fille de feu Jaquinot Benoît, de Belleville (hameau de Prunay-Belleville), paroisse de Saint-Flavy, qui se joint à lui, contre Messire Nicolas Machefer, curé de Saint-Flavy, en 1516.

Messire Nicolas est accusé d'avoir défloré Marguerite et de l'avoir rendue enceinte.

Cité il y a plus d'un an à raison de ces faits devant l'officialité, il ne s'est pas présenté, et les demandeurs ont obtenu défaut contre lui.

Il a interjeté appel et ensuite devant l'officialité primatiale de Lyon; mais par sentence des officiaux de Sens et de Lyon, il a été déclaré qu'il avait été mal et indûment appelé et l'appelant a été renvoyé devant l'officialité de Troyes.

Le promoteur ajoute que Messire Nicolas passe pour avoir mis à mal d'autres filles ou femmes que Marguerite, notamment Jeanne, fille de Jean Jacques, et une nommée Guiote que les hommes d'armes ont trouvée chez lui.

Enfin, il dit que l'accusé, se disputant un jour avec Jean Benoît, alors maire de Belleville, l'appela plusieurs fois larron. « Et de quoy ? » demanda Jean Benoît « Tu es larron », répondit l'accusé « je le sçay bien, tu me l'as dit en confession ».

Le promoteur conclut à ce que Messire Nicolas soit mis en prison et puni selon l'exigence du cas.

Marguerite conclut à ce qu'il lui donne une dot, et à ce qu'il se charge de l'enfant dont elle est accouchée et paie sa nourriture ou au moins la moitié.

Marguerite dit qu'elle est âgée de 18 ou 19 ans, qu'elle est accouchée il y a un an passé et que l'enfant vit.

L'accusé dit qu'il y a 12 ans qu'il est curé de Saint-Flavy.

Il assure qu'il n'a entendu Marguerite en confession qu'une seule fois et qu'il ne lui a jamais donné les sacrements.

Il nie avoir eu des rapports charnels avec elle.

Interrogé s'il ne sait pas bien qu'elle a eu un enfant, dit que non.

L'accusé et Marguerite sont envoyés en prison.

Marguerite, amenée à l'auditoire et interrogée sous serment, hors de la présence de l'accusé, dit qu'elle est couturière de son métier et qu'elle a travaillé plusieurs fois chez l'accusé au presbytère de Saint-Flavy. Depuis plus de deux ans Messire Nicolas la poursuivait.

Lorsqu'il la trouvait travaillant quelque part, il lui disait: « Vien coucher avec moy en ma maison neufve ».

Un jour qu'elle se trouvait à Saint-Flavy chez Jaquin Oudot, son oncle, le curé vint chez ledit Oudot demander de la farine pour faire du pain à chanter.

En voyant Marguerite il lui dit « Cousturière, tu n'as pas achevé le ciel de la maison neufve ». Marguerite répondit qu'elle n'irait pas pour le moment.

Là-dessus Messire Nicolas s'en alla, mais un peu après il lui envoya dire « qu'il failloit qu'elle allast achever le ciel de la maison neufve ». Alors elle prit avec elle une petite fille de son oncle et se rendit à la maison neuve.

Étant montée dans la chambre où elle avait commencé à faire les courtines et le ciel du lit, elle y trouva

Messire Nicolas seul, en train de faire son pain à chanter.

Regardant alors derrière elle, et ne voyant plus la petite fille qu'elle avait amenée, elle demanda où elle était. « Elle s'en est allée, répondit l'accusé » et elle est desjà bien loing ».

Là dessus Marguerite monta sur une échelle dressée auprès du lit afin d'achever son travail; mais à peine avait elle gravi trois ou quatre « eschellons » que l'accusé s'approcha d'elle, la saisit et la renversa sur le lit; et comme il n'y avait personne dans la maison et qu'il était plus fort qu'elle, il la déflora.

« Vous m'en baillerez autant que à la fille Jehan Jacques. Je le dirai à mon oncle Claudin ».

Interrogée pourquoi elle disait à l'accusé «Vous m'en baillerez autant que à la fille à Jehan Jacques » dit que c'est parce que le bruit courait que l'accusé avait défloré cette fille et l'avait rendue enceinte.

Elle affirme en outre que l'accusé n'a eu de rapports charnels avec elle que cette fois là et une autre fois après Noël.

Interrogée s'il lui avait promis quelque chose, dit qu'il ne lui fit aucune promesse.

Il lui dit seulement «Cuydez-tu que tu soyez grosse pour cela? Et puis, quant tu seroye grosse, je en norrys des aultres qui ne sont pas à moy. J'ay des biens que je ne les sçay où employé ».

Un témoin dit dans sa déposition qu'il ne sait si l'accusé a ouï Marguerite en confession, bien qu'il l'ait vue quelquefois recevoir la communion « à la table Dieu ».

Messire Nicolas Machefer demande à être élargi en fournissant bonne et suffisante caution. Le promoteur s'y oppose. Messire Nicolas Machefer réitère sa demande.

Le promoteur répond que, vu les dépositions des témoins, l'accusé ne devrait pas être élargi. Cependant il s'en rapporte à justice.

L'official donne ordre de reconduire l'accusé en prison, mais un peu après il prononce son élargissement.

Pierre Beloce, charpentier, âgé de 30 ans ou environ, dépose qu'aux noces de Jean, fils de Pierre Desportes, de Saint-Flavy, il a vu Messire Nicolas serrer Marguerite dans ses bras et l'embrasser, puis la mener danser avec les jeunes gens et danser lui-même avec elle.

Il dépose en outre qu'il y a environ six ans il travaillait de son métier au presbytère de Saint-Flavy, alors en construction.

A la même époque Félissonne, fille de Jean Guyon, travaillait aussi pour l'accusé. Un jour, Jean Guyon étant occupé à faire la couverture du presbytère, Félissonne lui passait le mortier et la paille.

Pendant qu'elle gravissait l'échelle pour porter ces matériaux au couvreur, il a vu un certain nombre de fois que le susdit est allé plus loin sous les vêtements de ladite Félissonne et glisser sur son ventre.



Relevés par Elisabeth HUÉBER

Sources : Inventaire sommaire des Archives départementales antérieurs à 1790, Aube, Archives ecclésiastiques série G, tome deuxième, pages 383 et 384